

Image not found or type unknown



La grossesse et le mariage

Par **bebyben**, le **10/04/2012 à 11:39**

Bonjour, sil vous plait j'aimerais si la grossesse est signe oblige le propriétaire à se marier avec la conjointe?
aussi le mariage traditionnel est-il compatible avec le mariage fait à l'état-civil?

Par **amajuris**, le **10/04/2012 à 18:38**

bjr,
difficile de comprendre votre question.
on ne peut pas obliger une personne à se marier si elle ne veut pas, enceinte ou pas.
en france seul à une valeur juridique, le mariage fait devant un officier d'état civil.